
**Nombre de
membres en
exercice:** 10

Présents : 8

Votants: 8

Séance du 09 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf août l'assemblée régulièrement convoquée le 09 août 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Henri SANNIER, Jean-Luc BOURGOIS, Catherine RAVEL, Gérard DELABROYE, Fanny COURTOIS,

Valérie FLICOURT, Daniel BLONDEL, Marjorie DESAINTPAUL

Représentés:

Excuses: Dominique CARBONNEL, Antoine BROHON

Absents:

Secrétaire de séance: Daniel BLONDEL

Le quorum est atteint, M le Maire ouvre la séance.

Il rappelle que l'ordre du jour de la dernière séance qui n'a pu se tenir faute de quorum sera pris en compte ce jour.

1- Déchets verts

Comme prévu, il a été proposé aux habitants de signer une pétition contre le retrait de la benne à déchets verts. Elle a déjà recueilli plus de 100 signatures et sera transmise au Président de la Cabs. M le Maire rappelle que la décision de fermeture ne sera prise que fin décembre. Plusieurs solutions sont à l'étude, faire appel à un prestataire extérieur, continuer le retrait en payant une redevance.

2- Projet leader

Deux dossiers ont été proposés dans le cadre du projet Leader :

- Pour le moulin : quelques éléments de réponses ont été apportés. M le Maire laisse la parole à M Blondel. Il rapporte que le financement porterait sur une aide au développement de la biodiversité et d'une production économique locale, le but étant de créer un emploi. Le financement ne porte pas sur la patrimoine.
- Pour le dossier vignes : M le Maire explique qu'une subvention ne peut être accordée que pour l'achat de matériel neuf, pour lequel l'ensemble des devis est d'environ 20 000€. Le coût du matériel acheté d'occasion s'élèverait à approximativement à 5 000€. Dans le cadre du projet Leader, les partenaires seraient prêts à financer jusqu'à 25 000€ pour l'aménagement d'un local.

M le Maire propose de visiter une commune productrice ou de rencontrer un producteur de vin.

Il évoque également la vente de la maison rue du 11 novembre et propose de mener une réflexion autour de son éventuel achat.

3- Création d'une mare

M le Maire rappelle qu'il a reçu plusieurs devis, qui sont tous de l'ordre de 7 000€. Ceux-ci ont été transmis au responsable de ces projets à Baie de Somme 3 Vallées pour validation afin de monter la demande de subvention. M le Maire ajoute que la commune est libre de choisir l'intervenant. Le conseil est favorable à l'intervention de l'entreprise Coin, pour lequel son professionnalisme a déjà été souligné lors de ses différentes réalisations.

4- Travaux

Le nivellement du terrain situé à côté du transformateur des éoliennes a été réalisé. Une caméra ainsi que des pancartes ont été installées.

Route du Val de Somme, les travaux de réfection des trottoirs pourraient être réalisés par l'entreprise Coin début octobre.

Les travaux préparatoires de la rue du 8 mai ont été effectués la semaine dernière. Un nouveau rendez-vous technique est prévu afin de résoudre le problème de talutage et d'écoulement des eaux.

5- Village d'avenir et Pont d'Eaucourt

M le Maire informe d'un premier contact avec l'entreprise retenue. L'étude complète devrait être fournie début novembre.

M le Maire précise qu'il a reçu un courrier des services du Département, dans le cadre du fonds vert, le coût de l'étude et des travaux seraient pris en charge à hauteur de 60%.

6- Syndicat des eaux

M le Maire laisse la parole à M Bourgois, vice-président du syndicat, qui relate la réunion à laquelle il a participé. Il informe qu'un appel d'offre a été effectué, à la suite duquel il ressort une augmentation inéluctable du coût du M3 d'eau potable. L'ordre du jour de la prochaine réunion en septembre abordera les sujets d'augmentation du tarif ainsi qu'une obligation de paiement aux personnes non raccordées.

7- Stade de foot

M le Maire laisse la parole à M Blondel. Celui-ci explique l'avancée des travaux : le grand vestiaire de l'arbitre a été divisé afin de pouvoir réaliser une zone de stockage. Pour l'homologation du terrain, les buts et la main courante sont à modifier. Une commande est en cours.

M le Maire remercie Mme Desaintpaul, vice-présidente du club, qui sert souvent d'intermédiaire entre la municipalité et le club. L'information relative au déroulement du tournoi nocturne a été appréciée par les habitants concernés.

8- Courriers du Maire

En réponse à la proposition d'achat du terrain le long de la Somme rue du Meillier, M le Maire informe qu'il a fait parvenir une contre-proposition de 5 000€ au représentant en charge de l'achat.

Au président du Conseil Départemental pour sa proposition de subvention pour la restauration du pont.

Au Président de la Cabs pour lui demander le maintien de la benne à déchets verts et lui indiquer le lancement d'une pétition.

Un courrier de M Blondel aux services de tutelle pour l'entretien du terrain face à l'école.

M le Maire demande s'il est judicieux de rédiger un courrier sur des cas de maltraitance animale rapportés par des administrés.

9- Questions diverses

Anniversaire de la Libération d'Abbeville : un défilé du souvenir passera par Eaucourt et la plupart des communes de l'Abbevillois le 7 septembre à 9h30.

Le devis pour l'aménagement de la pâture qui accueillera les hensions est de l'ordre de 750 euros.

Le secrétariat sera fermé pour une semaine, en cas de gros problème, une secrétaire d'une commune avoisinante peut apporter son aide. Les adjoints seront présents pour toute demande.

M Blondel assurera le baptême civil, prévu le 17 août.

A liste des bénévoles de la Ronde Picarde est en cours de réalisation, l'organisation a besoin de 150 volontaires. Plusieurs mairies ont donné un retour positif pour le prêt de matériel.

M Blondel présente le résultat d'une réunion de travail autour du budget du site du moulin. Il demande que le choix du prestataire intervenant pour le projet mare soit voté.

Le devis reçu pour le remplacement de la pompe de relevage du restaurant est validé.

Fin de séance 21h00

Objet: Vote de crédits supplémentaires - eaucourt sur somme - DE 2024 047

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
77681 (042)	Neutralisation des amortissements		-3.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		3.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL :	0.00	0.00
---------	------	------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à EAUCOURT SUR SOMME, les jour, mois et an que dessus.

Objet: adhésion assurance statutaire - DE_2024_048

Le Maire rappelle que la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-522 du 14 mars 1986.

Il expose que, à l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, le marché a été attribué à CNP Assurances qui a, par l'intermédiaire de SOFAXIS, présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

Celle-ci propose à la collectivité l'offre suivante :

Caractéristiques du contrat : Contrat en capitalisation

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2024

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL - Risques garantis :

Taux 6.53%

Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Paternité

+ Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public -

Risques garantis :

Taux 0.95%

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

L'offre présentée comprend, notamment, les prestations suivantes :

- Possibilité pour la collectivité de résilier le contrat au 31 décembre de chaque année après avoir respecté un préavis de 4 mois,
- Prise en charge des frais médicaux suivant l'annexe 2 de la circulaire FP3 n° 012808 du 13 mars 2006 sans restriction,
- La composition de l'assiette de cotisation est libre, elle est composée au minimum du traitement indiciaire brut et de nouvelle bonification indiciaire,
- La compagnie d'assurance respectera la décision de l'autorité territoriale : il s'engage à tenir compte de la décision énoncée dans l'arrêté pris par la collectivité,
- Les délais de déclaration des sinistres sont portés à 120 jours à compter du jour où la collectivité a eu connaissance du sinistre,
- Pour les agents affiliés à la CNRACL et conformément au décret n° 2011-1245 du 5 octobre 2011, les prestations maladie ordinaire, congés longue durée et longue maladie, sont maintenues à demi-traitement, pour tous les agents en attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite,
- Le contrat d'assurance prend en charge immédiatement les agents transférés d'une autre collectivité. Les agents transférés en arrêt de travail seront pris en charge à leur reprise effective de leur activité,
- Les collectivités non gérées précédemment par SOFAXIS, bénéficient automatiquement à la date de souscription du contrat de la garantie Décès pour les agents en arrêt de travail. Toutes les autres garanties s'appliquent le jour de la reprise effective des agents à leur activité normale de service,
- Des services associés : interlocuteur unique, production de statistiques sinistres, gestion dématérialisée des prestations, tiers payant des frais médicaux, contrôles médicaux, expertise pour les accidents du travail/maladie professionnelle/maladie, assistance technique et juridique, prévention, accompagnement psychologique, accompagnement au retour à l'emploi, reclassement, recours contre tiers

L'adhésion à ce contrat groupe étant facultative, il appartient désormais à l'organe délibérant de décider d'y adhérer et de m'autoriser à signer les conventions en résultant.

Le Conseil Municipal (ou le conseil communautaire/comité syndical/conseil d'administration...), après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer, à compter du 1er septembre 2024, au contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP Assurances ayant pour courtier la Société SOFAXIS, la garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-522 du 14 mars 1986, selon les modalités suivantes :

Caractéristiques du contrat : Contrat en capitalisation

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er septembre 2024

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL - Risques garantis :

Taux 6.53%

Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Paternité
+ Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public - Risques garantis :

Taux 0.95%

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :
Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

- d'autoriser le Maire à signer les certificats d'adhésion en résultant.

Objet: Vote du compte administratif 2023 - DE_2024_049

**annule et remplace
la délibération n°38**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELABROYE Gérard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Gerald DELABROYE (Mr le Maire sort de la salle pour laisser le Conseil délibéré), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		110 178.83		113 901.82		224 080.65
Opérations exercice	185 877.04	39 370.98	295 123.18	302 144.07	481 000.22	341 515.05
Total	185 877.04	149 549.81	295 123.18	416 045.89	481 000.22	565 595.70
Résultat de clôture	36 327.23			120 922.71		84 595.48
Restes à réaliser						
Total cumulé	36 327.23			120 922.71		84 595.48
Résultat définitif	36 327.23			120 922.71		84 595.48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire,
Blondel Daniel

Le Maire,
Sannier Henri